

Je suis heureux que le député de Winnipeg-Sud (M. Richardson) soit présent car je sais qu'il s'intéresse beaucoup aux problèmes de l'Ouest. J'espère qu'il élèvera la voix et qu'il dira à la Chambre ce que l'on peut faire pour l'Ouest, ce que le cabinet n'a pas su faire dans le passé, et qu'il rappellera le nombre de pétitions qu'il a présentées au nom de l'Ouest et qui ont été rejetées. Je suis sûr que le député se rendra très utile pendant le reste de cette législature.

Je n'ai pas l'intention de parler bien longtemps. Toutefois, je voudrais exprimer dans les termes les plus énergiques la préoccupation de mes collègues et des gens de l'Ouest à l'égard de l'indigence de la législation agricole, de l'indifférence totale que le gouvernement a montrée envers l'industrie agricole. On ne nous porte pas à croire que le gouvernement tient à présenter des mesures destinées à améliorer le sort des agriculteurs canadiens.

Il est inacceptable que le ministre de l'Agriculture persiste à utiliser le vieux cliché «la vie n'a jamais été si belle pour l'agriculteur». Le ministre sait fort bien que c'est faux. Il sait que les problèmes qui se posent à l'agriculteur sont plus graves que jamais. L'agriculteur envisage l'avenir avec appréhension. Il n'a pas confiance dans les politiques gouvernementales. Il ne peut envisager l'avenir avec quelque certitude que ce soit.

Le gouvernement doit envisager sérieusement la question des coûts de production et de l'aide aux agriculteurs. L'agriculture est une entreprise très importante. Je le répète, celui qui veut se lancer en agriculture dans l'Ouest doit disposer d'environ \$150,000 pour acheter suffisamment de terrain et d'équipement. Le citoyen salarié a peine à se faire une idée de la mise de fonds nécessaire pour se lancer en agriculture. L'agriculteur va de l'avant non sans appréhension, car il sait bien qu'il lui faut des sommes considérables pour se lancer en agriculture.

La Chambre doit absolument examiner maints aspects de la loi de l'impôt et de l'imposition des plus-values. Le gouvernement devrait présenter une mesure législative en vue de limiter le plus possible les conséquences du décès dans les familles, et de permettre la cession de l'exploitation agricole aux enfants ou à la famille de l'agriculteur, lorsque celui-ci n'est plus capable ou désireux de continuer lui-même l'exploitation.

● (1730)

Voilà certaines des inquiétudes dont les gens me font part dans ma circonscription et dont ils ont discuté avec mes collègues. J'espère que le ministre de l'Agriculture, qui, je le vois, prend des notes, nous parlera de certaines de ces inquiétudes et que nous pourrions faire étudier nos suggestions à fond au comité. Elles pourraient améliorer la mesure qu'en principe, je pense, nous appuyons tous de tout cœur et que nous félicitons le ministre d'avoir présenté à ce moment-ci.

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre quelques instants du débat cet après-midi pour parler des principes généraux du bill C-2, qui a trait aux avances en

Paiement par anticipation des récoltes

espèces. Le déroulement et le ton du débat me plaisent puisque, jusqu'ici au moins, il a été dominé par les députés de l'Ouest. Je pense qu'il est très heureux que ceux de nous qui viennent de cette partie importante du pays aient l'occasion, comme cela arrive fréquemment, de s'exprimer sur les questions touchant l'agriculture, secteur d'activité qui détermine en grande partie notre mode de vie et l'économie de l'Ouest du Canada.

Je pense que nous ne devrions pas non plus oublier—et ce point est très important—que la mesure dont nous sommes saisis cet après-midi est une mesure qui s'applique aux agriculteurs en général partout au Canada, une mesure qui s'est appliquée pour les grains dans l'Ouest du Canada depuis un certain temps et qui a été très bien reçue et acceptée par les agriculteurs de l'Ouest.

On a soutenu, et l'idée est valable, qu'un principe si efficace et si bien reçu devrait en fait être étendu aux producteurs de toutes les parties du pays dans la mesure où la chose est possible. En présentant ce bill à la Chambre, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) essaie de répondre à ce désir.

J'ai trouvé intéressantes les remarques de mon honorable ami le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) et l'inquiétude qu'il a exprimée dans ses dernières remarques au sujet de l'agriculture. Il a mentionné en particulier les agriculteurs de l'Ouest, et à juste titre. Je pense que certains des mêmes points touchent aux agriculteurs de toutes les parties du Canada. Toutefois, je pense que le ton qu'il a adopté dans les tout derniers moments de son discours aurait peut-être pu quelque peu induire en erreur car il a semblé laisser entendre qu'on avait fait ou qu'on faisait très peu pour répondre aux inquiétudes des agriculteurs.

Sans doute est-il utile de se rappeler certains événements récents qui pourraient éclairer les choses que malheureusement, et peut-être sans le faire exprès, le député de Saskatoon-Biggar a eu tendance à embrouiller. En essayant d'apporter ces précisions, je mentionnerai justement les questions dont il a traité, soit les préoccupations des agriculteurs de la région des Prairies que lui et moi-même avons l'honneur de représenter à la Chambre. Je voudrais également traiter brièvement de certains points qui ont été débattus aujourd'hui à la Chambre et qui concernent l'ensemble de la situation agricole; c'est-à-dire le contexte national dans lequel le projet de loi a été conçu.

Il importe de rappeler certains changements assez importants qui sont intervenus, surtout des changements qui ont affecté l'industrie céréalière de l'Ouest du Canada depuis quatre ou cinq ans alors que le gouvernement a essayé de résoudre les problèmes des céréaliculteurs. Point n'est besoin de remonter bien loin, monsieur l'Orateur, car c'est de 1968 à 1971 que l'industrie céréalière de l'Ouest a été en état de crise au chapitre des revenus des producteurs. Le gouvernement avait gros à faire pour aider ces producteurs d'une manière réaliste et positive à surmonter les difficultés énormes qu'ils éprouvaient à ce moment-là.